

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 552** Subvention (30.000 euros) à 8 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 8 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Evropa Film Akt, 22, rue Deparcieux 75014 PARIS, pour l'organisation du 11e festival Chaos et Harmonies de l'Europe autour de l'Europe. 20886-2016\_01638.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Espagnolas en Paris, 8, rue Georges Leclanché 75015 PARIS, pour organiser la 9e édition du festival Different! 18413-2016\_01636.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association OKADA Média, 59, rue Cambronne 75015 PARIS, pour l'organisation de la 4e édition du Festival Nollywood.170201-2016\_03119.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Cinéma(s) d'Iran, 4, rue Cavallotti 75018 PARIS. 156001-2016\_01692.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association France Amérique Latine, 37 Boulevard Saint-Jacques 75014 PARIS. 16378-2016\_03090.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Rivages Russie Événements, 26 rue Navarin 75009 PARIS, pour l'organisation de la 2e édition du festival du film russe. 185691-2016\_06020.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association The Cloud Lab, 18 rue Caroline Chez Mme Helen Gardiner 75017 PARIS, pour l'organisation de la 1ère édition du festival du cinéma aborigène australien. 184795-2016\_05170.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association South Asia Paris New Art, 46 rue Pastourelle 75003 PARIS, afin qu'elle organise la 4e édition de son festival. 105742-2016\_01329.

Article 9 : La dépense correspondante, soit 30.000 euros, sera imputée sur le budget fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne VF 02006, exercice 2016.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**